



CONTRAT D'ENGAGEMENT NOIX ET PRODUITS DERIVES 2015/2016

L'association a pour but de maintenir les exploitations de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable, en fournissant des produits de qualité, de saisons, variées, écologiquement sains et socialement équitables. Les consommateurs pré financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions). En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires. L'AMAP permet à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et de participer à des ateliers pédagogiques sur les fermes des producteurs engagés.

Contractants / Partenaires

Producteur : GAUTREAU Paul Le Rotas 49330 ETRICHE 02 41 42 88 91 gautreau@orange.fr	Consomm'acteur Nom : Adresse : Tél : courriel :
---	---

Termes du contrat :

Il est proposé des produits issus de noix certifiées bio et produites à Etriché. **La quantité commandée est libre.**
Le consomm'acteur prend un engagement ferme de réservation pour la période choisie. Le paiement s'effectue à l'ordre du producteur, correspondant au montant total de sa commande du mois considéré, il sera encaissé à la livraison des produits.

Produits		prix	10/12	04/02	07/04	26/05	TOTAL
Noix séchées	Calibre 28/30	4,75					
Noix séchées	Calibre 30/32	5,80					
Huile de noix	Bouteille de 25cl	7,60					
Huile de noix	Bouteille de 50 cl	14,75					
Cerneaux de noix	250 gr sous vide	4,60					
Vin de noix	Bouteille de 75 cl	13,50					
Pralines au noix	150 GR	5,00					
Sel et noix	80 GR	4,00					
Apero-noix	150 GR	5,00					
Caramel Noix et beurre salé	100 gr	5,00					
Croquants aux noix	100 gr	4,00					
Nougatine aux noix	100 gr	5,00					
Nappe de chocolat noir /noix	100 gr	5,00					
Nappe de chocolat au lait/noix	100 gr	5,00					
Colis cadeaux 3 fenêtres		33,00					
Colis cadeaux 2 fenêtres		26,00					
TOTAL							

Pour bénéficier de ce contrat tout consomm'acteur doit être adhérent de l'AMAP Les Jardins de la Roussière. La résiliation du présent contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau.